



Die deutschsprachige Version dieses Artikels wird im Heft 3 von PrimaryCare erscheinen.

## Pas de cette manière-là!

Les explications fournies par le vice-directeur de l'OFSP (page 13) sont certainement correctes d'un point de vue objectif, et elles permettent d'atténuer en partie notre irritation. Ce qui laisse encore énormément à désirer, c'est la culture de communication du Conseil fédéral et de l'OFSP. L'argument selon lequel le tarif de laboratoire est un tarif officiel, et par conséquent non négociable, est vraisemblablement pertinent. Mais le fait de détenir le pouvoir ne vous dispense pas d'en faire usage de manière réfléchie, en appliquant une culture de communication digne de sa position de force.

N'oublions pas qu'un «office», une administration publique, est une structure financée par le peuple et qu'elle doit être au service de ce dernier en lui fournissant une prestation. Pour être à la hauteur de sa mission, il est essentiel qu'une administration publique (cela vaut aussi pour le Conseil fédéral) associe au processus décisionnel les personnes concernées par de tels décrets (que l'on pourrait aussi qualifier de décisions précipitées), ou que, pour le moins, elle les en informe préalablement de manière adéquate. Les réactions violentes, émanant des médecins de premier recours et des experts des comités techniques qui se penchent depuis des années sur la ques-

tion du tarif de laboratoire, montrent clairement que dans le cas présent, la limite du bon goût a été franchie. Car l'OFSP ne peut pas déceimment affirmer, lors d'un entretien consensuel avec les prestataires de premier recours, que le laboratoire de cabinet est important et mérite d'être soutenu, et quelques jours plus tard – sans explications ni préavis – traiter les médecins comme des écoliers, en appliquant le principe du «C'est comme ça, un point c'est tout». Si cela s'avère être la forme de communication employée dorénavant par l'OFSP et le Conseil fédéral, il ne faudra pas s'étonner que les médecins tirent, eux aussi, parti de leur position de force. Car cette position, ils l'ont incontestablement.

Nous n'avons nullement l'intention de nous opposer à des arguments crédibles et raisonnables. Mais à l'avenir nous refuserons de recevoir, par les médias, des décisions du DFI qui concernent directement nos compétences et nos fonctions de médecins de premier recours, et encore moins de les encaisser sans sourciller. Monsieur Couchepin serait bien inspiré de ne pas se faire un ennemi du corps médical. Il ne s'en faut plus de beaucoup.

*Société Suisse de Médecine Interne*